

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2796

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu

objet : Est lyonnais - Accès Sud du Grand Montout - Travaux de déplacement d'ouvrages de transport de gaz - Convention avec GRTgaz

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2796**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu

objet : **Est lyonnais - Accès Sud du Grand Montout - Travaux de déplacement d'ouvrages de transport de gaz - Convention avec GRTgaz**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne l'approbation et la signature d'une convention ayant pour objet les travaux à réaliser pour le déplacement d'ouvrages de transport de gaz sur la Commune de Décines Charpieu, soumises au régime des servitudes d'utilité publique.

Dans le cadre de l'opération de l'accès sud, il est prévu la création d'un site propre de transports en commun entre Eurexpo et le site du Grand Montout ainsi que le réaménagement et la prolongation de la rue Elisée Reclus à Décines Charpieu. Ces réalisations nécessitent le déplacement de 2 réseaux de transport de gaz ainsi que des ouvrages de protection de la canalisation existante, situés sur la Commune de Décines Charpieu. Ce déplacement est indispensable à la réalisation du site propre.

Par délibération n° 2010-1833 du 29 novembre 2010, le Conseil de communauté a approuvé la convention avec GRTgaz relative aux études préalables du déplacement d'ouvrages de transport de gaz et des ouvrages de protection de la canalisation existante, situés sur la Commune de Décines Charpieu.

En application de cette convention d'études, GRTgaz a d'abord réalisé les études de faisabilité, remises le 30 mai 2011, puis les études d'ingénierie remises le 17 janvier 2012, aux prix convenus.

Ces études ont abouti au chiffrage des travaux à réaliser sur ces canalisations soumises au régime des servitudes d'utilité publique. Le coût total des travaux pris en charge par la Communauté urbaine est estimé à 932 880 € TTC.

Dans le cadre de cette convention, GRTgaz déposera la demande d'autorisation préfectorale simplifiée de construction et d'exploitation pour la création des ouvrages, réalisera les travaux de pose des ouvrages et déposera le tronçon de canalisation existante après l'avoir mise hors service. Ces prestations seront réalisées avant le 31 octobre 2012.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la convention de travaux à passer avec GRTgaz ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société anonyme GRTgaz pour les travaux consistant au déplacement des ouvrages de transports de gaz canalisations Meyzieu sectionnement-Décines Charpieu.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2085, le 13 février 2012.

4° - Le montant à payer, soit 932 880 € TTC, sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 231 5 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.